





Incapacité de travail et réintégration professionnelle : que recommandent les Mutualités Libres ?

Mieux collaborer pour réduire le nombre d'invalides, telle est l'ambition des Mutualités Libres. Dans notre Mémoire, nous avons chiffré cette volonté : **réduire le taux d'invalidité de 20 % d'ici 2025.**

Afin d'atteindre cet objectif, les Mutualités Libres préconisent, entre autres :

-  **une révision des notions d'incapacité de travail et d'invalidité** : permettre la poursuite de l'incapacité de travail primaire tant qu'il existe un espoir de reprise du travail, ne reconnaître l'invalidité que lorsqu'il n'existe plus aucune possibilité de retour sur le marché du travail...
-  **une plus grande responsabilisation des employeurs en matière de bien-être au travail et de réintégration professionnelle** : porter une partie des indemnités à la charge des employeurs lorsque le taux d'incapacité est supérieur à la moyenne dans le secteur, octroyer des incitants financiers lorsque les employeurs prennent des mesures visant à faciliter le retour au travail, etc.
-  **une meilleure collaboration entre les différents prestataires de soins de santé rassemblés autour du patient** : p. ex. grâce à une plateforme sécurisée sur laquelle le médecin traitant, le médecin-conseil et le médecin du travail peuvent échanger des informations de manière structurée
-  **le renforcement de la prévention du burn-out et des maladies musculaires dans les entreprises** : mettre en place davantage d'actions de prévention et le suivi de leurs indicateurs dans chaque secteur

“

Trop souvent, nous pensons qu'une personne en invalidité n'est plus capable de faire quoi que ce soit. Au contraire ! Nous devons lutter contre ce préjugé tenace.



Philippe Marneth,
médecin directeur aux
Mutualités Libres

Scannez ce QR-code avec votre smartphone pour découvrir l'entièreté de notre Mémoire

